

CONTRIBUTION DE L'ART-CAMEROUN A L'ELABORATION DES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX BONNES PRATIQUES : COLLOQUE MONDIAL DES REGULATEURS (GSR) 2021

Thème : « Renforcer la réglementation pour financer l'infrastructure numérique, l'accès et le recours au numérique »

1.a. Quels nouveaux outils politiques et réglementaires, le Cameroun propose :

Adopter une politique incitative pour le déploiement des infrastructures des communications électroniques et leur partage pouvant aboutir à la réduction des coûts de services numériques; mettre en place une politique douanière visant à faciliter les importations des équipements de communications électroniques ;mettre en place une politique industrielle visant à fabriquer localement les équipements de communications électroniques ; mettre en place des mesures incitatives en faveur des projets d'investissements dans les zones enclavées/reculées à travers le fonds spécial de développement des télécommunications.

1.b. Reconnaissant qu'il n'existe pas de « solutions miracles » le déploiement d'une connectivité Universelle devrait être assurée au préalable par le déploiement des infrastructures et services dans les zones non connectées soutenus par des mécanismes de financement novateurs pour (la *construction des télécentres communautaires et l'accès aux terminaux communautaires Internet*) et à travers la formation des utilisateurs. Par ailleurs, la collaboration et la coopération à l'échelle internationale, continentale régionale, sous-régionale et bilatérale en vue de s'inspirer des expériences positives représentent une solution durable.

1.c. - Mettre en place des politiques qui favorisent la baisse des tarifs des services et des équipements destinés aux utilisateurs finaux (mesures de régulation sur les marchés de détail, baisse des droits de douanes sur les équipements terminaux et baisse des taxes diverses sur les services numériques) ; Favoriser les points d'accès publics (télécentres communautaires, écoles, université, bibliothèques, ...) ; Encourager les startup qui développent des solutions Financières innovantes répondant aux besoins des populations.

1.d.e Conscients que l'utilisation du numérique a une portée plus globale puisqu'elle intervient dans tous les secteurs d'activités, il serait indiqué d'encourager les décideurs et les régulateurs des différents secteurs d'activité à créer des mécanismes de co-régulation qui donneront lieu aux nouveaux modèles de financement, tels que le financement mixte ou le financement conjoint.

1.f. Créer un cadre de collaboration entre les régulateurs, les décideurs et les institutions financières afin de proposer des approches concertées dans l'intérêt de tous. Créer des mesures d'incitation réglementaire donnant lieu aux nouveaux modèles de financement qui permettront de lever des obstacles au déploiement du large bande et de promouvoir le partage des infrastructures y compris entre secteur. Inciter la collaboration bilatérale et sous-régionale pour le financement des projets.

1.g. Une modification du paysage Réglementaire ouvert aux Opérateurs, notamment en ce qui concerne les questions de conformité réglementaire et d'innovations numériques, à cet effet Les décideurs et les régulateurs devraient élaborer de nouveaux modèles règlementaires suivant une approche collaborative en s'assurant de la délimitation des périmètres d'interventions des parties prenantes. Les protocoles d'accord de partenariats élaborés avec consensus et encadrés par le régulateur, devront ressortir de manière claire et précise les rôles, les intérêts, les responsabilités et les champs d'intervention de chaque acteur du processus

2.a. Les difficultés financières actuelles des marchés numériques ont permis le développement de plusieurs solutions numériques innovantes (télétravail, cryptomonnaie...). Cela a également permis de renforcer la compétitivité des marchés au profit des consommateurs qui bénéficient désormais d'une large gamme de services adaptée à leurs besoins de manière responsable, à un coût abordable mais suffisant pour assurer leur satisfaction. Une grande partie de la population mondiale a pu accéder au numérique pour répondre à leurs besoins au quotidien.

2.b. Au Cameroun, l'encadrement des nouveaux services numériques est un sujet en cours de réflexion. Les bonnes pratiques et les expériences des pays développés sont des pistes qui favorisent l'élaboration d'une réglementation en la matière. A long terme, une harmonisation des réglementations et des politiques de régulation des communications électroniques orientés vers des objectifs socio-économiques sera nécessaire. Il sera également question de se fixer des objectifs afin d'encourager les investissements, l'innovation et la concurrence saine et loyale tout en tenant compte des intérêts des consommateurs.

2.c. Par la création des plateformes de collaboration réglementaires qui donneront la possibilité aux parties prenantes en toute connaissance de cause de proposer des outils, des pratiques et des initiatives novatrices susceptibles de libérer le potentiel des technologies nouvelles et émergentes. Il faudra adapter en permanence les cadres juridiques et réglementaires.

2.d. Les « bacs à sable » réglementaires offrent un espace sûr pour l'expérimentation réglementaire. La proximité entre le régulateur et les innovateurs garantissent la productivité des idées résilientes des deux parties qui, une fois fusionnées, affineront le modèle, avant d'accéder pleinement au marché. Il faudra penser à la mise en place d'un cadre de collaboration participative qui permettra de développer et de réaliser des tests de qualité d'expérience (QoE) en associant les parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des protocoles de test. Toutefois, Un environnement sécurisé peut permettre d'affiner les nouveaux modèles économiques et de promouvoir la résilience dans la mesure où les attentes réglementaires des premiers acteurs du numérique (consommateurs et régulateurs) sont intégrées dans une approche de prévisibilité et de durabilité.

2.e. La réglementation en vigueur au Cameroun a prévu des conditions d'accès, d'utilisation, d'installation et de déploiement des réseaux à titre expérimental des technologies ou des services innovants en faveur de la transition numérique des réseaux et infrastructures intelligents pour une durée maximale renouvelable ou non. Ces "bacs à sable" réglementaires peuvent se présenter aussi comme des solutions d'innovation contribuant à mobiliser des financements. Les bacs à sable réglementaires offrent aux régulateurs la possibilité de favoriser les innovations sans sur réglementer, tout en protégeant les intérêts des consommateurs. Alors oui, les bacs à sable réglementaires sont la solution.

3.a. En termes de co-régulation au Cameroun, il existe des directives Sous Régionales (CEMAC).Celles-ci servent de boussole et orientent les Etats de la sous-région Afrique Centrale sur les actions prioritaires à mettre en œuvre. Malgré le fait que nous soyons témoins de l'évolution des télécommunications et TIC vers les communications électroniques à travers la convergence des réseaux et des services et l'émergence du numérique aux dépens de l'analogie. Il y'a lieu de reconnaître que l'existant devra toujours être associé et pris en compte pour l'élaboration de nouveaux modèles réglementaires. Plusieurs cadres juridiques et réglementaires traditionnels sont toujours d'actualité et conservent leur caractère ouvert, modulable, neutre, tourné vers l'avenir et souple pour pouvoir tirer parti des nouvelles technologies et des services innovants.

3.b. En effet, la réglementation du numérique est multimodale par essence, car les innovations technologiques numériques l'imposent. Par ailleurs, les opérateurs du numérique doivent se conformer aux dispositions législatives et réglementaires des pays où ils offrent leurs services malgré l'harmonisation des ressources techniques sur le plan international, l'accessibilité de multiples réseaux partout dans le monde, l'existence des réseaux internationaux à fibres optiques et de liaisons de connectivité Internationales.

3.c. Conscients qu'il n'existe pas de pratiques de gouvernance de référence pour fournir une interface idéale pour la transformation numérique, il apparaît nécessaire de transformer certaines activités socio-économiques plus compétitives avec la création des synergies qui verront éclore des organes de régulation dans plusieurs secteurs d'activités. Cela donnera lieu à l'émergence des activités de co-régulation sur le plan techniques, financier, juridique et managérial, à travers les conventions de partenariat ou les textes normatifs

entre régulateurs et fournisseurs des services du e-health, du e-learning, etc..., ainsi que les cadres de concertations multilatéraux et les associations des operateurs.

3.d. Les consultations collaboratives avec les institutions financières, les innovateurs, les académies permettront d'avoir une réglementation optimale. Cette réglementation doit prendre en compte l'évolution technologique et encourager la conclusion des accords et des partenariats de collaboration multisectoriels, public-privé et inter-Etats. Cette réglementation doit être souple et ouverte pour pouvoir tirer parti des technologies nouvelles et des services innovants.